

Section 19

Tir de chevaux lourds

Directeur :

Juge : Séance tenante

Règles

- Chaque exposant doit fournir une preuve d'assurance responsabilité d'au moins 2 000 000\$ (deux millions). CETTE ASSURANCE SERA DÛMENT VÉRIFIÉE.
- Les règles actuelles de l'*Ontario Draft Horse Association* seront celles utilisées.
- Les chevaux seront subdivisés en sous-classe selon leur poids. La pesée sera faite juste avant le début de la compétition au terrain de la Foire.
- Aucun cheval ou équipage ne peut compétitionner que dans une classe
- Pas de frais d'inscription

Prix :

1^{ère} place 285\$ 2^e place 250\$ 3^e place 225\$ autres 200\$

Classe 1

Chevaux légers, soit 3 400 lbs et moins

Classe 2

Chevaux lourds plus de 3 400 lbs.